

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT -

- D E C R E T -

D/96/ 003 /PRG/SGG

RECTIFIANT L'ARTICLE 2 DU
DECRET D/96/182/PRG/SGG DU
12 NOVEMBRE 1996 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES
DU CABINET DU MINISTERE
DES AFFAIRES SOCIALES, DE
LA PROMOTION FEMININE ET
DE L'ENFANCE -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

VU le Décret D/96/111/PRG/SGG du 29 Août 1996, portant attributions des
Membres du Gouvernement ;

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er/-L'Article 2 du Décret D/96/182/PRG/SGG du 12 Novembre
1996 est modifié ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE :

ARTICLE 2/ - Madame Mayorè SYLLA, précédemment en service à l'Office
Guinéen de Publicité, est nommée Chef de Cabinet du Ministère des Affaires
Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance.

L I R E :

ARTICLE 2/ (Nouveau) - Madame Djénabou SYLLA Mayorè, précédemment en service à l'Office Guinéen de Publicité, est nommée Chef de Cabinet du Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

ARTICLE 2/ - le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, le 8 JANVIER 1997

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lansana Conte', written in a cursive style.

GENERAL LANSANA CONTE